

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉAMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à réaliser divers travaux de réaménagement routier. Le projet comprend également les services professionnels et techniques requis pour réaliser des études, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, les travaux d'installation de puisards ainsi que de conduites d'égout et d'aqueduc, le déplacement des poteaux et des conduits souterrains des compagnies d'utilités publiques, l'installation d'un système d'éclairage, la modernisation des signaux lumineux, l'installation de panneaux de signalisation, la réfection et la construction des ponceaux et des ponts, les travaux de construction de bordures, de trottoirs et de pistes cyclables, la réfection de la chaussée, les murs antibruit, les aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

ESTIMATION DU COÛT

**2.** Le coût du projet décrit à l'article 1 est estimé à la somme de 7 375 000 \$.

**Sous-total du chapitre I : 7 375 000 \$**

**CHAPITRE II**

SYSTÈMES DE TRANSPORT INTELLIGENT

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**3.** Le projet consiste à modifier ou à installer des équipements associés aux systèmes de transport intelligent. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements de signaux lumineux, de gestion du stationnement et de systèmes de transport intelligent, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, l'embauche de personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**4.** Le coût du projet décrit à l'article 3 est estimé à la somme de 880 000 \$.

**Sous-total du chapitre II :        880 000 \$**

## **CHAPITRE III**

### **DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CYCLABLE**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**5.** Le projet consiste à réaliser divers travaux prévus dans la Vision du vélo. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis, les expertises de laboratoire, la réalisation des travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation d'équipements, l'embauche de personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

#### **SECTION II**

##### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** Le coût du projet décrit à l'article 5 est estimé à la somme de 6 000 000 \$.

**Sous-total du chapitre III :        6 000 000 \$**

## **CHAPITRE IV**

### **CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS**

#### **SECTION I**

##### **DESCRIPTION DU PROJET**

**7.** Le projet consiste à aménager de nouveaux trottoirs et à installer des mains courantes dans les rues où la pente du trottoir est élevée. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des mains courantes, le déplacement des puisards et des poteaux des compagnies d'utilités publiques, les travaux de construction de bordures et de trottoirs, la réparation des aménagements paysagers et l'acquisition d'immeubles et de servitudes.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**8.** Le coût du projet décrit à l'article 7 est estimé à la somme de 1 200 000 \$.

**Sous-total du chapitre IV : 1 200 000 \$**

## **CHAPITRE V**

### **SERVICES PROFESSIONNELS – PLANIFICATION DU TRANSPORT**

## **SECTION I**

### **DESCRIPTION DU PROJET**

**9.** L'embauche de consultants et de personnel est requise en vue de préparer des plans et devis, de réaliser des expertises de laboratoire, de concevoir des projets d'aménagement routier, d'élaborer diverses politiques et de réaliser diverses études de transport de personnes et des marchandises, de gestion du réseau routier, de gestion du stationnement, de systèmes de transport intelligent, de synchronisation des feux de circulation et de contrôle du bruit.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**10.** Le coût du projet décrit à l'article 9 est estimé à la somme de 600 000 \$.

**Sous-total du chapitre V : 600 000 \$**

**TOTAL : 16 055 000 \$**

Annexe préparée le 28 février 2017 par :

---

Marc des Rivières, directeur  
Bureau du transport